
PARCOURS DE FORMATION · FRANCE

Devenir éleveur canin

Comprendre. Préparer. Élever. Transmettre.

01

Le cadre légal

Déclarations, formation, installations et vente.

02

Le métier au quotidien

Santé, sélection, reproduction et développement.

03

Le projet durable

Organisation, documents, coûts et accompagnement.

12 modules · environ 40 h de travail personnel

7 fiches pratiques · exercices · évaluation corrigée

ÉDITION DU 17 OCTOBRE 2026

Support personnel non certifiant. Ne remplace pas l'ACACED ni la pratique accompagnée.

Réglementation nationale et sources officielles ; adaptations locales à vérifier.

LA TRIBU DES AIRAUDES

Une formation à travailler

Un parcours pour construire un élevage viable et respectueux des chiens.

Ce support s'adresse à une personne qui veut s'installer en France et à un éleveur qui souhaite revoir son organisation. Il donne les connaissances de base, les décisions à prendre et les documents à préparer. Les exemples conviennent à de petites structures et peuvent être adaptés à plusieurs races.

Portée du support

Parcours personnel non certifiant. Il ne délivre ni ACACED, ni diplôme, ni autorisation d'exercer. Les gestes de reproduction, les soins néonataux et les urgences s'apprennent également en pratique avec un vétérinaire et un éleveur expérimenté.

Objectifs à atteindre

- Identifier son régime et préparer les démarches avant la première vente.
- Dimensionner les locaux et organiser les soins, la prévention et la traçabilité.
- Choisir un mariage sur la santé, le comportement et la diversité génétique.
- Surveiller une portée, repérer une urgence et préparer chaque départ.
- Calculer un coût de revient et présenter honnêtement ses chiots.

Rythme conseillé : environ 40 heures

Les durées indiquées au sommaire comprennent lecture, recherche de pièces, exercices et préparation du dossier final. Elles sont pédagogiques, sans valeur réglementaire. Prévoir en plus une immersion dans un élevage et des démonstrations vétérinaires.

Semaine	Travail conseillé
1	Modules 1 à 3 : cadre légal, implantation et quotidien.
2	Modules 4 à 6 : santé, alimentation et sélection.
3	Modules 7 à 9 : reproduction, naissance et chiots.
4	Modules 10 à 12, fiches pratiques et dossier final.

Comment lire : les encadrés « Obligation » résument une règle ; les encadrés « Pratique » proposent une organisation. Les références [S01] à [S26] renvoient aux liens des pages 40 à 42. Les protocoles médicaux sont à construire avec le vétérinaire.

Les 12 modules

Lire, appliquer, puis vérifier ce que l'on sait faire.

Module	Compétence à acquérir	Durée	Pages
01	Choisir son cadre et déclarer l'activité	3 h	5-6
02	Implanter et aménager l'élevage	3 h	7-8
03	Assurer le bien-être et organiser le travail	2 h	9-10
04	Prévenir les maladies et gérer l'hygiène	4 h	11-12
05	Nourrir les adultes, les mères et les chiots	3 h	13-14
06	Sélectionner, lire les tests et gérer le LOF	4 h	15-16
07	Préparer et encadrer la reproduction	4 h	17-18
08	Suivre la gestation et la mise bas	4 h	19-20
09	Élever et socialiser les chiots	4 h	21-22
10	Tenir les registres et préparer un contrôle	3 h	23-24
11	Vendre, informer et accompagner les familles	3 h	25-26
12	Transporter et piloter l'économie de l'élevage	3 h	27-28

Le carnet pratique

Pages	Outil à compléter
29	Audit avant ouverture
30	Trame du règlement sanitaire et plan de nettoyage
31	Fiche de suivi d'une reproductrice
32	Suivi de mise bas et pesées des chiots
33	Programme de socialisation
34	Dossier de départ du chiot
35	Budget et tableau de bord
36-38	Évaluation écrite et correction
39	Plan de lancement et dossier final
40-42	Sources officielles et vétérinaires

Livrable final

Un dossier unique contenant : statut choisi, plan des locaux, capacité d'accueil, protocole sanitaire, projet de mariage, suivi des chiots, dossier de vente et budget à trois scénarios.

Les chiffres à retenir

Des seuils qui ne mesurent pas tous la même chose.

Repère	Règle et portée
1 chiot vendu	Issu d'une femelle reproductrice détenue : vous êtes éleveur au sens du Code rural. « Familial » n'est pas une dispense générale.
1 portée / an	Des dispenses existent, par foyer fiscal. L'exemption d'immatriculation suppose notamment une production uniquement inscrite au livre généalogique et toutes les portées déclarées. BNO requise.
Plus d'1 portée / an	Cadre professionnel complet : immatriculation, déclaration d'activité et justificatif de connaissances, notamment.
Plus de 8 semaines	Âge légal minimal de vente. Le départ doit aussi être adapté à l'état de santé et au développement du chiot.
7 jours	Délai minimal entre délivrance du certificat d'engagement et cession lorsqu'un nouveau certificat est nécessaire.
10 à 50 chiens	ICPE : déclaration, en comptant les chiens âgés de plus de 4 mois. De 51 à 250 : enregistrement ; au-delà de 250 : autorisation.
3 mises bas / 2 ans	Maximum réglementaire par femelle ; ce plafond ne constitue pas un objectif d'élevage.
3 césariennes	Une femelle en ayant déjà subi trois ne doit plus être mise à la reproduction.
À partir de 8 ans	Examen vétérinaire avant chaque nouvelle mise à la reproduction de la chienne et écrit de non-contre-indication à conserver.
10 ans / 7 h	Actualisation des connaissances au plus tard à dix ans ; formation d'actualisation d'au moins sept heures.

Ce qui a changé et ce qui arrive

L'arrêté du 19 juin 2025 a remplacé celui du 3 avril 2014. Le suivi individuel des événements de reproduction est applicable depuis le 3 janvier 2026 après modification par l'arrêté du 6 novembre 2025. Les échéances françaises prévues pour la transmission de données sanitaires et le registre national sont respectivement le 1er janvier 2027 et le 1er janvier 2029.

Le règlement européen (UE) 2026/1818 est publié : son application générale est prévue le 31 août 2028, avec des reports propres à certains articles. Il doit être anticipé ; ses nouvelles exigences ne sont pas toutes applicables en octobre 2026.

Définir son activité

Objectif : savoir quel cadre s'applique avant de faire naître une portée.

L'élevage commence juridiquement lorsqu'une personne détient au moins une femelle reproductrice et vend au moins un de ses chiots. Le faible nombre de chiens, le fait qu'ils vivent dans la maison ou l'absence de bénéfice ne suffisent pas à écarter ce cadre. Un don réel n'est pas une vente, mais ne supprime pas les obligations d'identification, de protection et de cession applicables.

Situation	Immatriculation de l'activité	Connaissances / déclaration
Au plus 1 portée/an/foyer fiscal, uniquement LOF et toutes les portées déclarées	Dispense possible dans les conditions de L.214-6-2 III ; numéro de portée pour l'annonce.	Dispense du justificatif au titre de l'élevage ; inscription BNO néanmoins requise.
Au plus 1 portée/an/foyer fiscal, conditions LOF non réunies	Création d'entreprise agricole ; SIREN/SIRET.	Dispense du justificatif au titre de ce seuil ; BNO requise.
Plus d'1 portée/an/foyer fiscal	Création d'entreprise agricole ; SIREN/SIRET.	Déclaration d'activité via BNO et justificatif reconnu pour au moins une personne au contact.

Les dispenses sont ciblées : elles n'autorisent pas à ignorer les règles de santé, de reproduction, de vente, d'environnement ou les revenus à déclarer. Une autre activité, telle que la pension, peut déclencher ses propres obligations indépendamment du nombre de portées.

Agricole ne veut pas dire « auto-entrepreneur »

L'élevage de ses propres chiens relève de l'activité agricole. Le micro-BA est un régime fiscal agricole ; il ne doit pas être confondu avec le régime micro-social de l'auto-entrepreneur. Entreprise individuelle et société sont des formes juridiques à comparer selon le projet. Pension, éducation, toilettage et achat-revente nécessitent une analyse distincte. Un éleveur commercialise ses propres portées : une portée issue d'une femelle détenue par un tiers ne devient pas la sienne par simple contrat. L'achat-revente s'exerce dans un établissement distinct et conforme.

Exercice

Décrire son projet sur une page : races, femelles présentes, portées envisagées, effectif maximal simultané, activités annexes, lieu, temps disponible et revenu recherché. Classer ensuite chaque activité et noter les démarches correspondantes.

Se former et se déclarer

Objectif : constituer une preuve pour chaque démarche.

Le justificatif de connaissances

Pour le cadre professionnel concerné, au moins une personne au contact direct des animaux doit avoir l'ACACED adaptée, un diplôme/titre reconnu ou un ancien CCAD recevable. Le texte de référence actuel est l'arrêté du 26 novembre 2024 modifié. Pour une catégorie, la durée minimale de formation est de 17 heures, suivie de l'évaluation nationale. Demander à l'organisme son habilitation actuelle et les modalités précises.

L'actualisation des connaissances est à réaliser au plus tard à dix ans ; elle dure au minimum sept heures. Archiver l'attestation initiale et les actualisations. Le présent support est une préparation personnelle, sans équivalence officielle.

Ordre pratique des démarches

- Vérifier en mairie la possibilité d'implanter l'activité ; faire analyser l'effectif et l'environnement par les services compétents.
- Déclarer la création de l'entreprise agricole au guichet unique de l'INPI si nécessaire ; obtenir les identifiants.
- Faire déterminer l'assujettissement social par la MSA et le régime fiscal/TVA avec le SIE ou un comptable agricole.
- Désigner le vétérinaire sanitaire dans le cadre applicable et établir le règlement sanitaire.
- Compléter la déclaration d'activité sur la BNO ; pour plusieurs portées, la préparer au moins 30 jours avant toute vente. Conserver le récépissé.
- Ajouter le dossier ICPE lorsque l'effectif l'exige. Assurer l'activité et préparer les documents clients avant les réservations.

Interlocuteur	Ce que l'on lui fait valider
DDPP / DDETSPP	Déclaration, cadre sanitaire, capacité et installations.
Mairie / urbanisme	PLU, usage des locaux, travaux, implantation.
MSA	Affiliation, cotisations et protection sociale.
SIE / comptable	BA, TVA, facturation et activités annexes.
Centrale Canine	LOF, affixe, reproducteurs et formalités de portée.

À produire

Un calendrier avec responsable, date prévue, pièce attendue et statut. Un dossier déposé n'est pas nécessairement une autorisation obtenue.

Choisir le bon emplacement

Objectif : vérifier la faisabilité avant d'acheter, louer ou construire.

Un terrain grand et isolé en apparence peut être inutilisable pour l'activité. Il faut examiner urbanisme, voisinage, accès, eau, électricité, eaux usées, déjections, risques d'inondation et possibilité de sortir les chiens. L'accord du propriétaire et les éventuelles règles de copropriété doivent aussi être examinés.

Chiens de plus de 4 mois	Classement ICPE 2120
0 à 9	Pas de classement au titre de ce seul seuil ; règles sanitaires, urbanisme, nuisances et prescriptions locales restent applicables.
10 à 50	Déclaration.
51 à 250	Enregistrement.
Plus de 250	Autorisation environnementale.

Compter les chiens présents : reproducteurs, retraités, jeunes gardés au-delà de quatre mois et, s'il y a une pension, chiens accueillis selon le périmètre de l'installation. Ne pas limiter le calcul aux femelles reproductrices ni à une moyenne annuelle. Faire confirmer la capacité maximale et le périmètre par le service instructeur.

Distances et nuisances

Il n'existe pas une distance unique à annoncer pour tous les élevages. Les prescriptions dépendent du classement, du texte technique applicable, de l'ancienneté des installations et des règles locales. En ICPE soumise à déclaration, le texte comporte notamment des règles d'implantation par rapport aux tiers. Obtenir leur application exacte au terrain avant de signer.

- Tracer un plan : limites, habitations voisines, points d'eau, accès, locaux et aires extérieures.
- Prévoir l'acoustique : groupes stables, écran visuel, isolement adapté et organisation des horaires.
- Vérifier l'assainissement et la collecte des déjections ; ne pas évacuer les eaux sales vers un fossé.
- Chiffrer les travaux et les délais, y compris les adaptations exigées par les services.

Exercice

Dessiner la capacité normale et la capacité de pointe : adultes + une portée plus nombreuse que prévu + chiots non partis + quarantaine. Si le projet n'absorbe pas cette pointe, revoir le calendrier des mariages.

[S03, S05] Les seuils MSA, ICPE et portées annuelles répondent à des objectifs différents.

Aménager pour les chiens

Objectif : concilier confort, observation et maîtrise des contaminations.

Élément	Socle réglementaire et conséquence pratique
Surface d'hébergement	Moins de 70 cm au garrot : 5 m ² par chien, hauteur 2 m. Plus de 70 cm : 10 m ² par chien, hauteur 2 m. Les surfaces ne remplacent pas l'exercice.
Courettes et exercice	Accès permanent à une courette adaptée en règle générale ; exceptions précises pour certaines installations anciennes et petits élevages dérogatoires. Sorties quotidiennes adaptées dans tous les cas hors isolement sanitaire.
Secteurs	Secteur sain, local séparé pour malades/blessés, maternité. Quarantaine organisée suivant le règlement sanitaire.
Ambiance	Lumière naturelle et alternance jour/nuit, aération efficace, température et humidité adaptées, mesures et dispositifs de secours.
Matériaux	Surfaces résistantes, non toxiques, lavables et désinfectables ; sol non glissant et non abrasif.
Sécurité	Clôtures, prévention des fuites et blessures, détection et lutte contre l'incendie, eau et lavage hygiénique des mains.

Pour les chiens de plus de 70 cm, le texte prévoit une exception permettant d'héberger deux chiens sur 10 m² dans les installations construites avant le 3 juillet 2025. Ne pas étendre cette exception à un bâtiment neuf. Pour un chien mesuré exactement à 70 cm, faire confirmer l'application du texte par la DDPP.

Une circulation simple

Préparer le matériel propre, soigner les animaux les plus vulnérables et sains, puis les autres groupes et terminer par l'isolement. Prévoir du matériel dédié et une hygiène des mains entre secteurs. Les activités multiples doivent être séparées de manière à éviter les contaminations croisées.

Pratique : maternité

Prévoir une zone calme, un nid sécurisé et une zone où la mère peut se retirer. Le chauffage doit laisser un gradient thermique et une possibilité de s'éloigner de la chaleur. Une caméra complète la présence humaine ; elle ne la remplace pas.

Exercice : sur le plan des locaux, dessiner le trajet d'un sac de croquettes propre, d'une portée, d'un chien nouvellement arrivé et du linge sale. Corriger les croisements à risque.

[S03, art. 3, 4, 12 et 26] Vérifier séparément les prescriptions ICPE et les exceptions documentées.

Le bien-être au quotidien

Objectif : observer chaque chien et adapter sa journée.

Un chien en bonne condition n'a pas seulement de l'eau et des croquettes. Il doit pouvoir se reposer, bouger, explorer, interagir positivement, éviter une situation désagréable et exprimer des comportements normaux. L'observation individuelle est indispensable même dans un groupe qui paraît calme.

Moment	Observation et action
Matin	Présence de tous, vigilance, respiration, locomotion, appétit, eau, selles et urines. Vérification du couchage et des températures.
Journée	Sorties, exploration olfactive, interactions et soins coopératifs. Observer la compatibilité des groupes et le repos.
Soir	Nouveau contrôle individuel, repas si prévus, litières sèches, équipements, sécurité et consignes pour la nuit.
À chaque anomalie	Identifier l'animal, décrire le changement, demander un avis si besoin, agir et enregistrer.

Rendre les interactions prévisibles

- Former des groupes compatibles par tempérament et état physiologique ; surveiller l'accès réel aux ressources.
- Multiplier couchages et points d'accès lorsque la concurrence existe ; offrir une zone de retrait.
- Introduire nouveautés et manipulations progressivement, avec récompenses et possibilité de pause.
- Adapter l'exercice à la race, l'âge, la météo, la gestation et les limites médicales.
- Préserver le sommeil : ne pas organiser une succession permanente de visites et de stimulations.

Les sorties quotidiennes doivent permettre jeu et interactions positives. Le texte interdit les méthodes et outils qui infligent blessures, douleur, souffrance, stress ou peur ; il vise notamment les dispositifs piquants, électriques et étrangleurs sans boucle d'arrêt dans son champ d'application.

Exercice

Observer dix minutes trois chiens séparément. Noter : activité, repos, posture, relation aux autres, réaction à l'humain et accès aux ressources. Choisir une amélioration concrète par chien et vérifier son effet une semaine plus tard.

Organiser le travail et les relais

Objectif : assurer les soins même la nuit, le week-end ou en cas d'absence.

Une équipe avec des tâches claires

L'arrêté de 2025 entend le personnel largement : salariés, alternants, stagiaires, intérimaires, bénévoles et autres personnes au contact. Dans le cadre professionnel soumis au justificatif, un titulaire doit être présent à temps complet sur le lieu d'hébergement, avec les absences encadrées par le texte. Une attestation « prêtée » à distance ne suffit pas.

Les absences prévues pour repos, congés, formation ou déplacements professionnels ne peuvent dépasser 31 jours consécutifs ; une personne compétente doit alors assurer les soins. Formaliser les consignes, les accès et les contacts d'urgence. Faire traiter les situations particulières avec la DDPP.

Risque	Organisation à prévoir
Morsure ou bagarre	Groupes adaptés, séparation sûre, apprentissage de la manipulation et consigne de ne pas intervenir à mains nues. Toute morsure d'une personne déclenche une procédure vétérinaire et administrative à vérifier immédiatement.
Produits et zoonoses	Tenues dédiées, lavage des mains, gants adaptés, rangement sécurisé et lecture des notices.
Incendie / panne	Détecteurs, moyens d'extinction, sortie des animaux, alerte et solution de secours pour la maternité.
Fatigue de l'éleveur	Relais réel pour les nuits et les urgences ; limiter les portées simultanées.
Personnel salarié	Vérifier les obligations d'employeur, dont évaluation des risques et DUERP selon le cadre applicable.

Préparer une fiche d'urgence

Afficher : vétérinaire habituel, clinique de garde, trajet et durée, responsable suppléant, emplacement des dossiers, moyens de transport, matériel de contention et procédure d'évacuation. Tester le téléphone de garde avant la mise bas.

Mise en situation

Vous devez quitter l'élevage pour 48 heures. Votre remplaçant doit pouvoir identifier chaque chien, donner le bon aliment, suivre les traitements prescrits, repérer les alertes et joindre le vétérinaire sans vous demander où se trouve chaque document.

[S03, art. 3, 4 et 7] Faire préciser assurance, droit du travail et procédure chien mordeur pour son cas.

Prévenir plutôt que subir

Objectif : construire un plan de santé avec le vétérinaire.

Le vétérinaire sanitaire intervient sur l'organisation et le suivi de la structure. Son rôle ne se limite pas aux vaccinations individuelles. Pour le régime professionnel concerné, prévoir la désignation formelle, le règlement sanitaire et les visites : au moins deux par an ; une seule peut suffire pour un élevage de moins de dix chiens de plus de quatre mois, sans dysfonctionnement nuisible aux animaux.

Risque	Ce qu'il faut comprendre
Parvovirose, Carré, hépatite	La prévention associe vaccination, maîtrise des introductions et hygiène. Un chiot malade ne doit pas attendre « de voir demain ».
Affections respiratoires	Les contacts extérieurs et rassemblements peuvent introduire un agent infectieux ; adapter les mesures au risque.
Parasites digestifs	Les chiots peuvent être contaminés très tôt. Diagnostic, traitements et nettoyage sont complémentaires.
Brucella canis	Peut perturber la reproduction et présente un risque zoonotique. Discuter dépistage et introductions avec le vétérinaire, notamment en cas de saillies extérieures ou d'importations.
Avortements / mortalité anormale	Appeler rapidement le vétérinaire, limiter les contacts, se protéger et suivre ses consignes pour prélèvements et conservation.

Vacciner et déparasiter avec un calendrier écrit

La WSAVA recommande une série vaccinale initiale avec une dernière dose des vaccins essentiels à 16 semaines ou plus ; un risque élevé peut conduire à prolonger jusqu'à 20 semaines. Les produits, intervalles et autres vaccins relèvent du plan vétérinaire. Une première injection ne signifie pas « protégé contre tout ». La vaccination de routine n'est pas une obligation générale uniforme pour toute vente en France.

ESCCAP recommande de commencer la vermifugation des chiots à deux semaines puis de la répéter toutes les deux semaines jusqu'au sevrage ; la suite et la mère sont intégrées au protocole. Produit, âge autorisé et dose doivent être validés. Une diarrhée persistante peut nécessiter d'autres examens.

Exercice

Préparer un calendrier annuel : visites, vaccinations, dépistages, prévention parasitaire, introductions et contrôles avant reproduction. Chaque ligne précise qui décide, qui réalise et où la preuve est conservée.

Biosécurité et nettoyage

Objectif : empêcher un problème local de toucher tout l'élevage.

Quarantaine et isolement : deux fonctions

La quarantaine concerne un nouvel arrivant apparemment sain : observer avant intégration selon un protocole et une durée définis avec le vétérinaire. L'isolement concerne un animal malade ou suspect. La durée n'est pas un forfait universel : elle dépend de l'origine, du risque, des examens et de l'évolution clinique.

Une séquence de nettoyage reproductible

- Mettre les animaux en sécurité et retirer les déjections, déchets, litières et aliments.
- Laver avec un détergent adapté et une action mécanique pour enlever la matière organique.
- Rincer si nécessaire, puis appliquer un désinfectant adapté au risque visé.
- Respecter dilution, température, temps de contact, rinçage et séchage indiqués par la notice.
- Réinstaller un couchage propre et vérifier l'absence de résidu dangereux avant de remettre les chiens.

Une odeur de produit ne prouve pas une désinfection efficace. L'efficacité contre un virus, des bactéries ou certains parasites n'est pas interchangeable. Ne jamais mélanger des produits, notamment eau de Javel et acides ou ammoniacale. Garder les fiches de sécurité et les produits hors d'accès.

À l'entrée	Pendant l'activité	En cas d'alerte
Historique, état de santé, documents, risques de contact et protocole d'accueil.	Mains, vêtements, matériel dédié, visiteurs, déchets et flux propres/sales.	Suspendre les mouvements à risque, isoler, appeler, tracer les contacts et appliquer le plan vétérinaire.

Ce que doit contenir le règlement sanitaire

Plan de nettoyage/désinfection ; hygiène du personnel et des visiteurs ; surveillance, soins et prophylaxie ; gestion d'un événement sanitaire ; procédure et durée de quarantaine. Ajouter les conduites d'urgence propres à la structure et réviser le document après un incident ou un changement important.

Exercice

Écrire une procédure « un chiot présente une diarrhée et un abattement ». Le résultat attendu comprend un appel vétérinaire rapide, la protection des autres animaux, la traçabilité et des consignes de nettoyage adaptées ; pas une ordonnance improvisée.

Lire une ration et une étiquette

Objectif : choisir un aliment adapté au stade de vie.

L'eau, l'énergie, les protéines et acides aminés, les lipides, minéraux et vitamines travaillent ensemble. Un pourcentage élevé de protéines ou une liste d'ingrédients flatteuse ne suffisent pas à juger un aliment. Il faut vérifier s'il s'agit d'un aliment complet, le stade physiologique prévu, sa densité énergétique, la ration proposée et la réponse du chien.

À vérifier	Pourquoi
« Complet » ou « complémentaire »	Un complément ne couvre pas seul la ration quotidienne.
Stade : entretien / croissance / reproduction	Les besoins changent ; l'entretien adulte n'équivaut pas automatiquement à la gestation ou à la croissance.
Énergie métabolisable	Permet de comparer les quantités et le coût alimentaire réel.
Calcium, phosphore et équilibre global	Particulièrement importants en croissance ; ne pas ajouter à l'aveugle.
Poids, état corporel et selles	Servent à ajuster la ration, pas seulement la quantité imprimée sur le sac.
Stockage et lots	Conserver dans de bonnes conditions et retrouver le lot en cas de problème.

Exemple de calcul, sans valeur de prescription

Un besoin estimé par le vétérinaire à 600 kcal/jour et un aliment à 3 800 kcal/kg donnent : $600 \div 3,8 = 158 \text{ g/jour environ}$. Si le sac de 12 kg coûte 72 €, le kilo coûte 6 € et cette ration coûte environ 0,95 €/jour. Peser la ration et inclure friandises et compléments dans le total énergétique.

Pour comparer deux produits, travailler aussi en nutriments pour 1 000 kcal lorsque le fabricant fournit les données. La matière sèche peut être utile pour comparer croquettes et aliments humides. Une ration ménagère ou crue doit être formulée pour le stade de vie par un professionnel compétent ; l'ajout d'un complément ne corrige pas forcément tous les déséquilibres.

Exercice

Avec deux aliments : relever stade, caractère complet, kcal/kg, prix/kg et ration calculée pour le même besoin. Comparer le coût par jour. L'absence d'information utile justifie une demande au fabricant, pas une estimation inventée.

[S15-S16] Les recommandations FEDIAF sont un référentiel nutritionnel, pas un label individuel de qualité.

Gestation, lait et croissance

Objectif : adapter l'alimentation sans multiplier les suppléments.

Avant la reproduction

Évaluer poids, état corporel, masse musculaire, digestion et régime actuel. Corriger un état trop maigre ou un excès de poids avant de saillir. Préparer les changements alimentaires progressivement. Un complément ne compense pas une maladie ou une ration inadaptée.

Pendant la gestation et la lactation

Construire avec le vétérinaire une ration adaptée à la reproduction, puis l'ajuster à l'évolution de la mère, au nombre de chiots et à la production de lait. La fin de gestation et surtout la lactation peuvent augmenter fortement les besoins. Fractionnement, eau disponible et surveillance du poids aident à garder une ingestion suffisante.

Les apports de calcium, vitamines et huiles se raisonnent sur l'ensemble de la ration. Ne pas ajouter du calcium de sa propre initiative à une femelle recevant déjà un aliment complet adapté. Un produit commercial annonçant un effet sur fertilité ou microbiote doit être évalué sur son indication, sa dose étudiée et ses résultats cliniques.

Chez le chiot

- Introduire progressivement une alimentation complète de croissance au cours du sevrage, avec une texture adaptée.
- Suivre le poids individuellement, l'appétit et les selles ; éviter de chercher la croissance la plus rapide possible.
- Tenir compte du gabarit adulte attendu et des besoins spécifiques, notamment chez les grandes races.
- Pour le DHA et les autres nutriments, demander une teneur exploitable et apprécier la ration complète plutôt qu'un ingrédient isolé.
- Au départ, fournir l'aliment habituel et des consignes de transition pour limiter les changements simultanés.

Pratique : face à une promesse commerciale

Demander : étude chez le chien ? même souche ou formulation ? même voie d'administration ? effet réellement mesuré sur la reproduction ? nombre d'animaux et comparaison ? Une amélioration digestive ne démontre pas, à elle seule, une amélioration de la fertilité.

Exercice : construire une fiche de ration pour une adulte à l'entretien, une mère allaitante et un chiot. Identifier ce qui est connu, les données manquantes et les décisions à faire valider.

[S15-S16] Ces principes ne remplacent pas une formulation ni une consultation de nutrition.

Comprendre la génétique utile

Objectif : décider sur un risque identifié, sans promesse de « zéro maladie ».

Le génotype décrit des variantes génétiques ; le phénotype correspond à ce que l'on observe, avec l'effet du milieu. Une maladie monogénique peut suivre un mode de transmission simple. Une maladie complexe dépend de plusieurs facteurs : un test isolé ne résume alors pas le risque du chien ni de ses descendants.

Exemple : maladie autosomique récessive simple

Dans ce modèle seulement, N désigne l'allèle testé sans variant et v l'allèle associé à la maladie. N/N est indemne pour ce variant ; N/v est porteur généralement non atteint ; v/v est le génotype à risque d'atteinte. La signification clinique dépend toujours du test et de sa validation.

Mariage	Probabilités par chiot pour ce variant
N/N × N/N	100 % N/N.
N/N × N/v	50 % N/N ; 50 % N/v ; pas de v/v attendu.
N/v × N/v	25 % N/N ; 50 % N/v ; 25 % v/v. Mariage à éviter pour cette maladie.
N/N × v/v	100 % N/v ; l'état clinique et le bien-être du parent atteint rendent nécessaire une décision vétérinaire et de sélection.

Ces probabilités s'appliquent à chaque conception : une portée de quatre ne contient pas nécessairement un chiot de chaque catégorie. Elles ne s'appliquent pas telles quelles aux maladies dominantes, liées au sexe, à pénétrance incomplète ou multifactorielles.

Préserver la diversité

Écarter brutalement tous les porteurs d'un variant récessif peut réduire la diversité génétique. Un porteur sain peut parfois être utilisé avec un partenaire testé indemne, dans une stratégie suivie, sans produire de génotype atteint pour ce variant. Le choix doit intégrer le chien entier, ses apparentés, sa santé et les règles applicables.

Exercice

Avec deux comptes rendus fictifs, relever identité, laboratoire, variant, résultat, transmission et limites. Puis expliquer le mariage en langage compréhensible par une famille. Ne jamais transformer « indemne pour un test » en « indemne de tout ».

[S17] Principe mendélien ; vérifier la validité du test pour la race et le contexte clinique.

Sélection, dépistages et LOF

Objectif : documenter un mariage qui améliore la population.

Quatre dimensions à comparer

Dimension	Données à réunir
Santé	Examens adaptés à la race, âge au dépistage, historique clinique, longévité et problèmes observés chez les apparentés.
Comportement	Stabilité, récupération après surprise, vie quotidienne, relations aux humains et congénères, absence de sélection sur une peur ou agressivité problématique.
Fonction et morphologie	Conformation compatible avec respiration, déplacement et reproduction confortables ; ne pas privilégier une exagération nuisible.
Diversité	Parenté, répétition des mêmes ascendants et diffusion excessive d'un étalon ; comparer plusieurs partenaires.

Choisir les dépistages à partir des recommandations du club de race et du vétérinaire. Selon la race : cœur, yeux, hanches/coudes, rotules, audition, examens neurologiques et tests ADN validés. Pour un Cavalier, par exemple, un panel ADN ne remplace pas le suivi clinique cardiaque et les autres examens pertinents.

Ne pas confondre quatre documents

- I-CAD : identification et données du détenteur.
- LOF et pedigree : inscription généalogique et origines ; le certificat de naissance d'un chiot ne vaut pas confirmation définitive à l'âge adulte.
- Empreinte ADN : profil d'identification génétique ; ce n'est pas un bilan de maladies.
- Résultat sanitaire : information ciblée sur un examen, une date et une méthode.

Pour les portées concernées par les règles de la Centrale Canine depuis septembre 2023, les deux reproducteurs doivent avoir une empreinte ADN recevable enregistrée. Avant la saillie, vérifier confirmation/inscription définitive, cas de l'étalon étranger et formats acceptés. Déclarer saillie, naissance et inscription de portée via LOF Connect ou la procédure prévue. Utiliser les délais affichés dans le dossier courant.

Obligation et travail demandé

Le texte interdit les accouplements parent-enfant et entre frères et sœurs. Au-delà de cette interdiction, produire une fiche de mariage comparant au moins deux partenaires, avec motifs, points faibles, risques résiduels et solution de renoncement.

[S03, art. 26 ; S07-S09, S17] Exposition et cotation ne remplacent pas l'évaluation de santé.

Préparer la reproduction

Objectif : raisonner le cycle et prévenir les saillies accidentelles.

Les bases anatomiques

Chez la femelle, les ovaires produisent les ovocytes et les hormones ; les trompes et l'utérus permettent les étapes de fécondation et de gestation ; col, vagin et vulve constituent la voie génitale. Chez le mâle, testicules, épидидymes, prostate et voies génitales interviennent dans la production et le transport du sperme.

Phase	Repères utiles
Proœstrus	Vulve et pertes peuvent changer ; l'attraction des mâles ne signifie pas que la femelle est prête à être fécondée.
Œstrus	Période de réceptivité variable autour de l'ovulation ; le calendrier n'est pas identique pour toutes les chiennes.
Diœstrus	Phase hormonale qui suit, avec ou sans gestation ; une pseudogestation est possible.
Anœstrus	Période de repos entre les cycles, de durée variable.

Le « bon jour » ne se déduit pas uniquement de la couleur des pertes ou d'un numéro de jour standard. Le suivi vétérinaire peut utiliser des dosages de progestérone et d'autres examens. Interpréter une série avec la méthode du laboratoire ; un seuil isolé copié sur internet peut être trompeur.

Avant tout accouplement

- Vérifier identité des deux chiens, conditions LOF, santé, maturité, comportement et limites réglementaires.
- Évaluer l'état corporel, les traitements et les risques infectieux avec le vétérinaire.
- Discuter le bilan de fertilité du mâle lorsqu'il est pertinent et l'historique de reproduction des deux partenaires.
- Écrire le contrat de saillie : identification, frais, conditions, absence de gestation et responsabilités.
- Organiser les séparations pour empêcher toute saillie non prévue, y compris avec des chiens de la maison.

Pratique

Ne pas séparer de force deux chiens noués. Ne pas imposer un accouplement douloureux ou dangereux. Toute insémination et manipulation médicale doit respecter le cadre vétérinaire applicable. Prévoir la solution vétérinaire avant le déplacement.

Les limites à respecter

Objectif : savoir reporter ou abandonner un projet de portée.

Obligation nationale	Décision à prendre
Bonne santé et croissance terminée ; femelle au moins au deuxième cycle	Ne pas saillir une chienne simplement parce qu'elle est en chaleur. Vérifier la maturité réelle.
Pas de parent-enfant ni de frère-sœur	Vérifier les identités et les origines des partenaires avant le mariage.
Au maximum 3 mises bas par période de 2 ans	Contrôler les dates réelles sur les deux années précédentes, plutôt qu'un seul total annuel.
Après 3 césariennes : arrêt de la reproduction	Tenir un compte individuel ; ce plafond n'oblige pas à attendre trois césariennes pour réformer.
Chienne de 8 ans ou plus	Examen avant mise à la reproduction ; attestation écrite de non-contre-indication au moment de l'examen.
Suivi des événements reproductifs	Tracer premier cycle, saillie/insémination, avortement, mise bas, césarienne et retraite.
Cession d'un reproducteur réformé	Stérilisation préalable, sauf contre-indication médicale écrite et conservée.

La décision sanitaire reste individuelle

Une mauvaise récupération, un problème héréditaire préoccupant, une mise bas difficile, une pathologie chronique ou un comportement incompatible peuvent justifier une retraite avant les plafonds. Le droit fixe des limites ; le vétérinaire et l'éleveur choisissent la conduite la plus protectrice pour l'animal.

Prévoir la vie des chiens retraités dès le début du projet : logement, soins, budget et solution de placement responsable si elle est envisagée. Les adultes conservés comptent dans la charge quotidienne et, selon leur âge, dans l'effectif ICPE.

Exercice

Une chienne a mis bas les 10 mars 2025, 20 novembre 2025 et 15 juillet 2026. Une nouvelle mise bas envisagée en décembre 2026 ferait quatre mises bas en moins de deux ans : projet à écarter. Refaire l'analyse pour chaque date, puis vérifier si la santé justifie de différer davantage.

[S03, art. 26 ; S02] Le suivi individuel obligatoire est applicable depuis le 3 janvier 2026.

Gestation et préparation du terme

Objectif : préparer la naissance avant le début du travail.

La gestation dure en moyenne environ 63 jours à partir de l'ovulation. La date de saillie est moins précise car fécondation et accouplement ne coïncident pas nécessairement. Un terme calculé de façon approximative ne doit pas conduire à attendre en présence d'un signe inquiétant.

Étape	Travail de l'éleveur
Avant / au début	Noter cycles, résultats du suivi et saillies ; demander le calendrier de confirmation de gestation et de surveillance.
Suivi	Observer appétit, état général, poids et tolérance alimentaire ; faire réaliser les examens prévus.
Fin de gestation	Organiser, si indiqué, un examen et le dénombrement des chiots par le vétérinaire. Préparer le plan d'urgence.
Environ 1 semaine avant	Installer la mère dans la maternité, l'y habituer et vérifier couchage, chaleur et accès à une zone de retrait.
Terme	Assurer une présence et un relais ; chronométrer les événements sans multiplier les manipulations.

Matériel utile

- Caisse de mise bas adaptée, couchages propres, alèses et moyen sûr de maintien au chaud avec contrôle.
- Balance précise, thermomètre, horloge, fiches de suivi et moyens d'identifier les chiots sans risque.
- Téléphone chargé, dossier de la mère et transport prêt avec de quoi protéger les nouveau-nés.
- Matériel complémentaire uniquement selon la liste et la démonstration données par le vétérinaire.

Le plan vétérinaire à faire préciser

Qui répond la nuit ? Quelle clinique peut réaliser une césarienne ? Quels signes imposent l'appel et le départ ? Quelle surveillance en cas de césarienne antérieure, portée unique ou autre risque ? Quelle conduite pour un chiot qui ne tète pas ? Les coordonnées et les consignes doivent être écrites.

Exercice

Simuler un départ à 3 heures du matin. Chronométrer la préparation du véhicule, du dossier et du matériel. Le meilleur protocole ne sert pas si personne ne sait joindre la clinique.

Mise bas : observer et alerter

Objectif : reconnaître une progression normale et appeler assez tôt.

On distingue préparation/dilatation, expulsion des chiots et expulsion des placentas, ces deux dernières étapes pouvant s'alterner. Noter les heures, la vigueur des contractions, chaque naissance et l'état de la mère. Un changement brutal d'état général est une alerte, quelle que soit l'heure du dernier chiot.

Signe	Conduite
Contractions fortes 20 à 30 min sans chiot	Appeler immédiatement le vétérinaire : risque de dystocie.
Pertes vertes avant le premier chiot, sans naissance immédiate	Appeler immédiatement ; ne pas attendre une longue période d'observation.
Plus de 2 h depuis le dernier chiot alors que la portée peut ne pas être terminée	Appeler pour évaluer la situation ; ne pas attendre systématiquement quatre heures.
Chiot bloqué, hémorragie, malaise, douleur marquée, abattement important ou écoulement malodorant	Urgence vétérinaire immédiate.
Doute sur l'achèvement de la portée	Faire contrôler selon les instructions de la clinique ; le nombre de placentas observés n'est pas une preuve suffisante.

Ces repères servent à déclencher un appel, jamais à autoriser une attente si la mère ou un chiot paraît en difficulté. Un protocole individuel peut prévoir une intervention plus précoce. Décrire précisément les heures et symptômes au vétérinaire et suivre ses consignes de transport.

À ne pas improviser

- Pas d'ocytocine, calcium injectable ou autre médicament de mise bas sans décision vétérinaire. Une obstruction peut rendre ces interventions dangereuses.
- Pas de traction brutale, d'instrument ni d'exploration interne non maîtrisée.
- Ne pas balancer un chiot pour « vider les poumons ». Faire apprendre les gestes néonataux avant le jour de la naissance.

Après la naissance

Surveiller la mère : vigilance, respiration, pertes, douleur, mamelles et comportement maternel. Tremblements, agitation inhabituelle, raideur ou convulsions en lactation sont une urgence. Après césarienne, respecter les consignes de surveillance de la mère et des chiots.

[S19-S21] Fiche d'alerte ; aucune dose ni technique invasive n'est enseignée dans ce support.

Les premières semaines du chiot

Objectif : vérifier chaleur, tétée et croissance pour chaque individu.

Une surveillance individuelle dès la naissance

Attribuer un repère sûr à chaque chiot ; noter heure de naissance, sexe, poids et observations. Vérifier respiration, vitalité, capacité à chercher une mamelle et tétée efficace. Le colostrum participe au transfert d'anticorps maternels ; un chiot qui ne peut pas téter doit être signalé rapidement.

Le nouveau-né régule mal sa température. Prévoir une chaleur contrôlée, un couchage sec et une zone moins chaude. La mère doit pouvoir se déplacer. Ne pas mettre les chiots en contact avec une source brûlante et ne pas forcer l'alimentation d'un chiot froid, faible ou qui déglutit mal : appeler le vétérinaire.

Observation	Action et preuve
Poids	Peser avec la même balance et à des heures comparables ; deux pesées quotidiennes la première semaine peuvent aider, particulièrement chez les chiots à risque.
Tétée	Vérifier que chacun accède à une mamelle et tête réellement ; noter toute difficulté.
Comportement	Un chiot très agité, geignard en continu, isolé ou anormalement silencieux et faible doit être évalué.
Élimination et hygiène	Surveiller la prise en charge maternelle et l'état du couchage ; apprendre l'assistance adaptée si elle est nécessaire.
Croissance / maladie	Perte de poids persistante, stagnation, diarrhée, respiration anormale ou absence de tétée : avis vétérinaire rapide.

Complémenter seulement avec un plan

En cas de besoin, utiliser un lait maternisé adapté et des quantités définies avec le vétérinaire. Un lait maison ou de vache ne constitue pas automatiquement un substitut équilibré. Le biberon et surtout le sondage comportent un risque de fausse route : une démonstration pratique est indispensable.

Exercice

Pour un chiot de 250 g à la naissance puis 262 g le lendemain : $\text{variation} = (262 - 250) \div 250 \times 100 = 4,8 \%$. Ce chiffre se lit avec l'examen et la tendance, sans le comparer à une norme unique valable pour tous les chiots.

[S21-S22] Une courbe sert à détecter un changement, pas à poser seule un diagnostic.

Sevrage et socialisation

Objectif : préparer la vie de famille sans surexposer les chiots.

Le développement associe maturation sensorielle et motrice, apprentissages sociaux et familiarisation. Les dates varient : on progresse en observant chaque chiot. La qualité d'une expérience compte davantage que le nombre de cases cochées.

Période indicative	Travail adapté
Naissance à environ 2 semaines	Priorité au repos, à la mère, aux tétées et aux manipulations brèves et douces.
Environ 2 à 4 semaines	Accompagner l'ouverture au milieu : contacts calmes, espace propre, premiers déplacements et introduction progressive de l'alimentation adaptée.
Environ 4 à 8 semaines	Diversifier surfaces, sons modérés, objets, personnes calmes et interactions avec des chiens sûrs ; travailler les soins sans contrainte excessive.
Après 8 semaines et au-delà	Poursuivre individuellement : voiture, solitude très progressive, harnais, nouveaux lieux et rencontres adaptées au statut sanitaire.

La règle : assez facile pour réussir

- Présenter une nouveauté à faible intensité et laisser le chiot explorer.
- Associer l'expérience à quelque chose d'agréable ; garder des séances brèves.
- Si le chiot fuit, se fige ou ne récupère pas, réduire l'intensité et revenir à une étape plus simple.
- Prévoir des contacts humains variés mais sûrs ; les enfants sont encadrés.
- Concilier socialisation et prévention infectieuse avec le vétérinaire ; éviter les lieux très contaminés sans enfermer les chiots dans une bulle sans apprentissages.

Le sevrage doit être progressif. La séparation maternelle ne se pratique pas avant six semaines sauf nécessité exceptionnelle dans l'intérêt des animaux et conditions précisées au règlement sanitaire. Cette règle n'autorise pas une vente à six semaines : le seuil de vente reste supérieur à huit semaines.

À remettre à la famille

Une description individuelle honnête : ce que le chiot connaît, ce qui reste à apprendre, ce qui l'inquiète et comment l'aider. Ni la race ni un test comportemental unique ne garantissent un tempérament adulte.

Exercice : établir un programme de sept jours avec une nouveauté adaptée par jour, une observation et la possibilité de répéter ou de faire une pause. Utiliser la fiche page 33.

La traçabilité de l'élevage

Objectif : relier chaque chien aux événements qui le concernent.

Document	Ce qu'il doit permettre de retrouver
Entrées et sorties	Identité, provenance, naissances, mouvements, destinataires et décès ; mise à jour au plus tard sous 72 h selon les dispositions actuelles.
Suivi sanitaire et de santé	État de santé, maladies, soins, ordonnances, visites du vétérinaire sanitaire, isolements, chirurgies, décès et décisions de réforme.
Suivi de reproduction	Événements de chaque femelle : premier cycle, saillies, inséminations, avortements, mises bas, césariennes et retraite.
Dossier individuel	I-CAD, origines, ADN, examens et comptes rendus avec identité contrôlée.
Dossier de portée	Parents, dates, chiots, pesées, incidents, soins, socialisation, formalités LOF et départs.

Un registre n'est pas un tableau modifiable sans historique

Dans le régime transitoire actuel, le registre des entrées/sorties doit être tenu sans blanc ni surcharge, avec corrections traçables. Un outil informatique doit offrir des garanties équivalentes ; une version non modifiable, numérotée et datée est sauvegardée au moins chaque semestre. Les mouvements sont renseignés dans le délai prévu, pas reconstitués à la veille d'un contrôle.

La conservation dépend du document. Pour les entrées/sorties, conserver les volumes portant un animal vivant pendant trois ans après sa sortie ; pour le registre sanitaire, trois ans après la dernière inscription du volume. Ce ne sont pas des durées applicables à toutes les factures et à tous les contrats.

Anticiper les échéances françaises

L'article 10 prévoit la transmission d'informations sanitaires au fichier national à compter du 1er janvier 2027. L'article 8 sur le registre d'entrées/sorties mis à disposition par le fichier national est prévu pour le 1er janvier 2029. Suivre les instructions opérationnelles avant ces échéances et maintenir entre-temps les obligations actuelles.

Exercice

Choisir un chien au hasard. Retrouver en moins de cinq minutes son identification, dernier examen, traitement éventuel, dernière portée ou entrée et destinataire s'il est sorti. Une pièce manquante devient une action à traiter.

Préparer un contrôle utile

Objectif : démontrer la conformité des pratiques, pas seulement des papiers.

Le dossier à rendre accessible

- Identité de l'exploitant, SIRET si requis, récépissé BNO et documents ICPE le cas échéant.
- Justificatif de connaissances et actualisations ; organisation de présence et de remplacement.
- Désignation du vétérinaire sanitaire, règlement sanitaire et comptes rendus de visites.
- Registres à jour, dossiers individuels, preuves de dépistage et événements de reproduction.
- Plan des locaux, effectif réel, entretien des équipements, horaires de sorties et procédures d'urgence.
- Modèles et exemplaires de vente : annonces, réservations, CEC, attestations, certificats vétérinaires et factures.

Les autocontrôles sont obligatoires

L'article 11 impose des autocontrôles enregistrés et des mesures correctives. Ils portent notamment sur la température en maternité, le contrôle à l'introduction et un contrôle visuel mensuel individuel des chiens. Définir les fréquences et points critiques adaptés à l'activité.

Comparer le plan aux locaux réels : effectifs, eau, repos, sols, ventilation, médicaments et déchets. Un isolement utilisé comme débarras n'est pas opérationnel. Inclure retraités et jeunes conservés dans l'audit.

Écart	Réponse attendue
Chiot malade non isolé	Protection immédiate et décision vétérinaire ; enregistrer les mesures prises.
Ordonnance introuvable	Retrouver la pièce, réorganiser le classement et prévenir la récurrence.
Capacité dépassée	Évaluer l'urgence, limiter les entrées et projets de portée, régulariser avec le service compétent.
Procédure non appliquée	Comprendre pourquoi : temps, matériel, formation ou procédure irréaliste ; corriger concrètement.

Protéger les données clients

Ne collecter que les informations utiles au contrat, à la traçabilité ou au suivi choisi. Informer sur l'utilisation et la conservation, limiter l'accès, sauvegarder et définir les durées par catégorie. Une pièce comptable, un prospect et une photo publiée ne se gèrent pas avec une seule durée. Obtenir l'accord approprié avant de diffuser l'image identifiable des familles.

Exercice

Réaliser un audit en trois colonnes : conforme / à corriger / à vérifier auprès d'un professionnel. Pour chaque correction : responsable, délai et preuve de résolution.

[S03, S23] L'audit interne prépare le contrôle ; il ne vaut pas validation administrative.

Réserver et annoncer correctement

Objectif : vendre avec des informations vérifiables et sans pression.

Une annonce complète

Présenter identité du vendeur et identifiants requis, espèce, race ou absence d'appartenance à une race, sexe, âge, lieu de naissance, prix, identification de l'animal et/ou de la mère selon le cadre applicable, nombre de chiots, données de l'élevage et numéro de portée lorsque l'exemption le prévoit. Contrôler la liste légale actuelle et les vérifications du support en ligne. Ne pas afficher « de race » pour un chien non inscrit au livre généalogique reconnu.

Les annonces de cession en ligne sont encadrées : utiliser un support respectant les conditions légales, la rubrique dédiée, les informations et vérifications requises. Publier sur un réseau social ne dispense pas de ces exigences.

Présenter les résultats sans les déformer

- Écrire « examiné le... », avec la méthode et le résultat pertinent ; éviter « garanti sans maladie ».
- Nommer les tests réalisés sur chaque parent et distinguer porteur, indemne et résultat à interpréter.
- Montrer les conditions de vie et présenter physiquement la mère avant la cession, comme l'exige l'arrêté.
- Expliquer les besoins de la race, les frais prévisibles et les limites de ce qui peut être prédit chez un chiot.

La réservation écrite

Identifier parties, chiot ou portée, prix total, montant versé, date possible de départ, documents, situation sanitaire connue et conditions d'annulation. Qualifier clairement la somme versée : arrhes et acompte n'ont pas les mêmes conséquences. Faire vérifier le modèle, notamment pour les contrats à distance et le droit de rétractation applicable au montage réel.

Certificat d'engagement et de connaissance

Lorsqu'un nouveau CEC est nécessaire, il est délivré par une personne habilitée, signé avec la mention requise et remis au moins sept jours avant la cession. Vérifier sa validité pour l'espèce et en garder la preuve. Ce document est distinct du contrat et du certificat vétérinaire.

Exercice : rédiger une annonce fictive puis souligner chaque affirmation de santé. Chaque affirmation doit pouvoir être reliée à une pièce ou reformulée.

[S01, S03, S10-S11] Les mentions de l'annonce sont à vérifier dans le Code rural, notamment L.214-8-1, D.214-32 et R.214-32-1.

Préparer le départ et l'après-vente

Objectif : transmettre un chien, son dossier et des consignes utilisables.

Les points bloquants avant une cession

- Âge supérieur à huit semaines et état de santé compatible avec le départ ; reporter en cas de problème.
- Identification réalisée aux frais du cédant et dossier I-CAD cohérent.
- Mère physiquement présentée ; preuve du CEC et délai respecté lorsque requis.
- Certificat vétérinaire établi après examen, de moins de trois mois, avec les mentions réglementaires.
- Attestation de cession, information due à l'acquéreur et pièces annoncées ; facture selon les obligations de l'activité.
- Formalités de changement de détenteur I-CAD à effectuer dans les huit jours ; preuve d'identification remise immédiatement.

Joindre utilement carnet de santé, traitements déjà administrés, calendrier de suivi, aliment et transition, documents LOF disponibles ou preuve de la démarche avec modalités de remise, et description de la socialisation. Un certificat vétérinaire décrit un état apparent à la date d'examen ; il ne garantit pas l'absence de maladie future.

Connaître les garanties sans recycler un ancien contrat

Depuis le 1er janvier 2022, la garantie légale de conformité du Code de la consommation ne s'applique plus aux ventes d'animaux domestiques. Le régime des vices rédhibitoires du Code rural reste central ; la garantie des vices cachés du Code civil peut s'appliquer par convention contraire. Les délais et conditions varient : faire relire les clauses et reproduire l'encadré réglementaire requis dans les CGV.

Les vices rédhibitoires canins comprennent notamment Carré, hépatite de Rubarth, parvovirose, dysplasie coxofémorale, ectopie testiculaire au-delà de six mois et atrophie rétinienne, avec conditions propres. Les délais de suspicion de certaines infections sont très courts : la famille doit consulter rapidement en cas de signes cliniques.

Accompagner une réclamation

Recueillir les faits et les pièces, orienter d'abord vers le vétérinaire si l'animal est malade, répondre par écrit et examiner les engagements du contrat. Le professionnel doit permettre le recours à un médiateur de la consommation et communiquer ses coordonnées. Ne pas promettre une solution médicale par message.

Exercice

Préparer une fiche de départ d'une page : alimentation, sommeil, sorties, suivi vétérinaire, alertes, contacts et prochaines démarches. Une famille doit pouvoir la comprendre sans vocabulaire technique.

[S01, S10-S11, S24] Identifier les règles de chaque contrat avant de conclure ou de refuser une prise en charge.

Transport et déplacements

Objectif : qualifier le mouvement avant de partir.

Le cadre du transport

Un transport lié à une activité économique relève du règlement (CE) n° 1/2005 lorsqu'il entre dans son champ. Au-delà de 65 km, une autorisation de transporteur est en principe requise ; type d'autorisation, formation et exigences de voyage se vérifient avec la DDPP selon durée, animaux et opération. Ne pas confondre cette autorisation avec un simple permis de conduire ou une attestation de connaissances.

Situation	Vérification à faire
Remise d'un chiot en France	Aptitude au voyage, âge, confort, documents et obligations de transport économique.
Voyage de son chien, sans vente	Conditions sanitaires de départ, transit et retour ; identification, rage et documents appropriés.
Vente / transfert à l'étranger	Le passeport ne suffit pas à qualifier le mouvement. Examiner le cadre commercial, certification sanitaire et notification TRACES si requises.
Hors UE / retour	Vérifier pays de transit, titrage antirabique éventuel, délais, certificat et point d'entrée ; organiser avant le départ.
Plusieurs chiens / exposition	Examiner les seuils et conditions des éventuelles exceptions ; conserver les preuves du motif de déplacement.

Le confort reste indispensable à toute distance

- Voyager avec des animaux aptes, dans des espaces sécurisés, ventilés et adaptés ; éviter l'exposition à la chaleur.
- Prévoir eau, pauses, nettoyage, surveillance et température réelle au niveau des chiens.
- Ne pas laisser des animaux sans surveillance dans un véhicule qui peut chauffer.
- Transporter avec le dossier d'identité et de santé ; anticiper une clinique sur la route.

Exercice

Comparer deux dossiers : une exposition avec ses propres chiens et la livraison d'un chiot vendu dans un autre pays. Lister ce qui change : finalité du mouvement, documents, autorisations, santé, délai de retour et interlocuteur officiel.

Veille : les règles et documents de voyage évoluent, notamment en 2026. Consulter les autorités des pays et la DDPP avant chaque projet ; ne pas réutiliser une liste ancienne.

[S04, S25] Le cadre commercial ou non commercial dépend du mouvement réel, pas seulement du nombre de chiens.

Calculer un élevage viable

Objectif : connaître le coût réel d'un chiot et les besoins de trésorerie.

Trois cadres à ne pas mélanger

Le juridique décrit l'entreprise ; le social fixe le régime de cotisations ; le fiscal détermine le calcul du résultat et la TVA. La MSA indique notamment le repère de huit femelles reproductrices pour le chef d'exploitation et deux à sept pour le cotisant de solidarité, avec d'autres critères de temps et de revenu. Faire analyser le cas réel, y compris les activités annexes.

Le micro-BA repose sur un calcul fiscal forfaitaire avec abattement de 87 %, sous conditions. Ce forfait n'est pas votre bénéfice réel. Lorsque la vente est soumise à TVA, le taux normal de 20 % s'applique aux chiens ; régime, franchise éventuelle et récupération doivent être déterminés avec le SIE. Toujours comparer les montants sur la même base HT ou TTC.

Exemple pédagogique annuel, hors TVA	Montant
Charges fixes : locaux, assurances, énergie, administration...	9 000 €
Entretien adultes et retraités : alimentation, soins...	6 000 €
Coûts directs : 4 portées × 1 800 €	7 200 €
Total de l'exemple	22 200 €
16 chiots vendus : coût moyen avant rémunération	1 387,50 €/chiot
Pour ajouter 12 000 € de rémunération cible*	2 137,50 €/chiot

*Exemple simplifié, avant cotisations supplémentaires, impôt et éléments non inclus. Intégrer réellement travail, amortissements, financement, tests, urgences et chiots gardés. À coûts inchangés, si seulement 12 chiots sont vendus, $22\,200 \div 12 = 1\,850$ € avant rémunération. Ce n'est ni un tarif conseillé ni une prévision de fécondité.

Un plan de trésorerie mois par mois

Placer encaissements et dépenses aux dates réelles. Tester une portée vide, une césarienne, un chiot conservé et une vente retardée. Financer l'urgence et l'entretien des adultes sans dépendre d'une réservation à venir. Suivre les écarts chaque mois.

Facturation électronique : pour les entreprises entrant dans le champ de la réforme, réception depuis septembre 2026 ; émission et e-reporting des petites structures prévus en septembre 2027. Les ventes aux particuliers relèvent de modalités distinctes à examiner avec le comptable.

[S06, S08, S24] Les chiffres de l'exemple sont fictifs ; aucun résultat ni revenu n'est garanti.

Audit avant ouverture

À compléter avant tout engagement irréversible ou première vente.

Point	Preuve attendue	État / date
Projet et capacité	Races, effectif de pointe, portées et calendrier.	
Cadre juridique	Formalités INPI et identifiants si requis.	
Social et fiscal	Analyse MSA ; décision BA/TVA documentée.	
Connaissances	ACACED, diplôme ou CCAD recevable ; actualisation.	
Terrain / travaux	Urbanisme, propriétaire, eau et assainissement.	
ICPE	Classement et dossier correspondant au maximum prévu.	
BNO	Déclaration complète et récépissé ; données à jour.	
Vétérinaire sanitaire	Désignation et organisation des visites.	
Règlement sanitaire	Version adaptée aux locaux et revue avec le vétérinaire.	
Locaux	Plans, surfaces, maternité, isolement, sécurité.	
Organisation	Soins, sorties, relais, urgences et équipements.	
Registres	Entrées/sorties, santé et reproduction opérationnels.	
Reproducteurs	Identité, LOF si concerné, santé et projet de mariage.	
Clients	Annonce, contrat, CEC, médiateur et dossier de départ.	
Budget	Trois scénarios et trésorerie de sécurité.	
Assurances	Garanties adaptées à l'activité et aux déplacements.	

Décision finale

Tout point essentiel non résolu entraîne un report de l'ouverture ou de la portée. Identifier l'action précise et la personne qui peut la valider.

Mes trois priorités

Outil de travail personnel. Ne vaut ni autorisation ni contrôle officiel.

Trame sanitaire et nettoyage

À adapter avec le vétérinaire sanitaire.

Rubrique du règlement	Décision / document à joindre
Structure	Responsable, vétérinaire, locaux, groupes et activités.
Introductions	Origines, documents, quarantaine : lieu, durée et critères de sortie.
Surveillance	Contrôle quotidien, seuils d'appel et visites programmées.
Prévention	Vaccination, parasites et dépistages selon les risques.
Nettoyage	Séquence, produits, secteurs, fréquence et responsable.
Personnel / visiteurs	Tenues, mains, accès, contacts et formation.
Maladie / mortalité	Isolement, appel, prélèvements et gestion des mouvements.
Reproduction / maternité	Suivi, surveillance, urgences et soins des jeunes.
Déchets / cadavres	Stockage, collecte, sécurité et filières appropriées.
Révision	Date, motif de mise à jour et validation des changements.

Une ligne par zone ou équipement

Zone / matériel	Fréquence	Produit / dilution	Contact / rinçage	Responsable

Compléter à partir des notices : concentration, température, temps, rinçage, séchage, protection et compatibilité. Vérifier l'efficacité sur l'agent ciblé avec le vétérinaire. Prévoir le matériel dédié aux secteurs sensibles.

Contrôle de mise en œuvre

Date : _____ Zone : _____
 Résultat / anomalie : _____
 Action et recontrôle : _____

[S03] Cette trame est incomplète tant que les procédures propres à l'élevage ne sont pas écrites.

Suivi d'une reproductrice

Une fiche par chienne, reliée aux registres réglementaires.

Nom : _____ Identification : _____
 Naissance : _____ Race / LOF : _____
 Premier cycle connu : _____ Vétérinaire : _____

Événement	Date	Partenaire / résultat / pièce
Chaleurs / suivi		
Saillie / insémination		
Confirmation de gestation		
Avortement éventuel		
Mise bas / nés vivants / morts		
Césarienne éventuelle		
Incident / récupération		
Décision de report ou retraite		

Avant chaque nouveau projet

- Croissance terminée, santé et comportement compatibles.
- Au moins deuxième cycle ; absence d'accouplement interdit.
- Historique des mises bas contrôlé sur deux ans.
- Nombre total de césariennes connu.
- Si huit ans ou plus : examen et écrit vétérinaire classés.
- Dépistages, identité, pedigree et empreinte ADN vérifiés selon le cas.
- Capacité, budget et relais disponibles pour la portée.

Bilan reproductif	À compléter
Mises bas des 24 derniers mois	
Césariennes sur toute la vie	
État corporel / évolution	
Motif de la décision et date	
Retraite : entretien / lieu de vie	
Si cession après réforme	Stérilisation ou contre-indication écrite à classer.

[S03, art. 26] Une limite légale atteinte interdit le projet ; une limite non atteinte ne le justifie pas.

Naissance et courbe de poids

Identifier, horodater, puis suivre la tendance.

Mère / identification : _____

Terme estimé / méthode : _____

Clinique de garde / téléphone : _____

Chiot / repère	Heure	Sexe	Poids (g)	Vitalité / tétée / observations

Suivi individuel : chiot _____

Date / heure	Poids (g)	Variation %	Tétée / selles / état	Action / appel

Variation entre deux pesées : $(\text{poids actuel} - \text{poids précédent}) \div \text{poids précédent} \times 100$. Utiliser la même unité et vérifier la balance. Une valeur douteuse impose une nouvelle pesée ; un chiot faible impose un avis, sans attendre la courbe suivante.

Rappels d'alerte

Contractions fortes 20 à 30 minutes sans chiot ; pertes vertes avant le premier sans naissance immédiate ; plus de deux heures entre chiots si la portée peut être incomplète ; douleur, hémorragie ou altération de l'état général : appeler. Chiot froid, faible, qui ne tète pas ou respire mal : appeler rapidement.

Consignes individuelles du vétérinaire :

[S19-S22] Fiche de surveillance, pas protocole de soins ni outil de diagnostic.

Socialisation sans surcharger

Planifier des expériences adaptées à chaque chiot.

Portée / chiot : _____ **Semaine :** _____

Noter : A = à l'aise ; P = pause / progression à ralentir ; R = à reprendre plus facilement. L'absence d'exposition peut aussi être une décision adaptée à l'âge ou à la santé.

Expérience	Version facile	Observation / suite
Contact humain	Personne calme, courte manipulation choisie.	
Soins	Toucher doucement pattes, oreilles et bouche sans forcer.	
Sol	Petite surface stable, propre et non glissante.	
Sons	Volume bas, possibilité de s'éloigner.	
Objets	Objet immobile à distance puis exploration libre.	
Congénères	Adulte équilibré, sain et contact surveillé.	
Voiture / caisse	Approche progressive et très courte expérience.	
Solitude	Quelques instants adaptés, avec retour avant détresse.	
Harnais / déplacements	Découverte progressive, sans traction forcée.	
Repos	Zone calme, siestes protégées, pauses entre nouveautés.	

Bilan individuel

À l'aise avec...	À poursuivre doucement...

À transmettre

Décrire un comportement observé et son contexte : « accepte les manipulations brèves au calme » est plus utile qu'une étiquette telle que « dominant » ou une garantie de tempérament. La famille doit poursuivre sans brusquer le chiot.

Exercice : choisir une expérience difficile, écrire la version plus facile et prévoir comment mesurer l'amélioration. Une réduction de la peur vaut mieux qu'une exposition terminée de force.

[S03] La prévention infectieuse se coordonne avec le vétérinaire ; la socialisation se poursuit après le départ.

Le dossier de départ

À vérifier pour chaque chiot et chaque acquéreur.

Chiot / identification : _____

Acquéreur / coordonnées : _____

Date de naissance : _____ **Cession prévue :** _____

Vérification	Date / preuve / observation
Âge supérieur à huit semaines	
Identification et données cohérentes	
Mère présentée physiquement	
CEC valable pour l'espèce / copie	
Date de délivrance et délai vérifié	
Examen et certificat vétérinaire < 3 mois	
Information sanitaire connue transmise	
Attestation / contrat de cession signé	
Prix, versements et facture cohérents	
Informations obligatoires / conseils	
Documents LOF ou démarche expliquée	
Carnet, traitements et prochain rendez-vous	
Aliment et transition présentés	
Médiateur / procédure de réclamation	
Changement de détenteur I-CAD sous 8 jours	
Copies classées et registre actualisé	

Le retour à la maison : messages essentiels

- Prévoir calme, couchage, eau et alimentation connue ; éviter l'accumulation de visites.
- Poursuivre apprentissages et sorties adaptées à la santé et au développement.
- Consulter vite si abattement, vomissements répétés, diarrhée, difficulté respiratoire ou refus de boire/manger.
- Envoyer les nouvelles et demandes avec des faits précis ; l'éleveur ne remplace pas le vétérinaire.

Blocage

Si un point essentiel manque, différer la remise du chiot et expliquer par écrit ce qui doit être résolu.

[S01, S03, S10-S11] Liste à compléter selon les particularités du chien et du contrat.

Budget et tableau de bord

Renseigner les montants sur une même base fiscale.

Dépense annuelle	Prévu	Réel
Locaux : loyer / financement / entretien		
Amortissements et équipement		
Alimentation adultes et retraités		
Vétérinaire, prévention et dépistages		
Saillies et suivi reproductif		
Naissances, urgences et soins des chiots		
I-CAD, LOF et formalités		
Eau, énergie, hygiène et déchets		
Assurances, comptable, outils et communication		
Transport, exposition si prévus au projet		
Cotisations et rémunération du travail		
Autres charges		

Scénario	Prudent	Central	Favorable
Chiots effectivement vendus			
Prix moyen sur la base retenue			
Recettes encaissées			
Charges totales			
Solde avant éléments non inclus			
Trésorerie minimale mensuelle			

Indicateurs à suivre chaque mois

Effectif maximal ; incidents de santé ; croissance et pertes néonatales ; taux de dossiers complets ; temps de travail ; trésorerie ; coût réel par portée ; chiots restant à placer. Interpréter avec les effectifs : un petit nombre de portées produit des pourcentages très instables.

Calcul du seuil

Coût moyen par chiot = dépenses retenues ÷ nombre de chiots réellement vendus. Ajouter la rémunération souhaitée, cotisations et fiscalité selon le modèle. Si le prix acceptable ne couvre pas le coût, revoir le projet, les charges et la taille ; ne pas compenser en multipliant les portées au détriment des chiens.

[S06, S08, S24] Les indicateurs de santé servent d'abord au bien-être et à l'amélioration des pratiques.

Vérifier les connaissances

Répondre par écrit sans regarder les modules.

N°	Question
1	À partir de quel fait devient-on éleveur au sens du Code rural ?
2	Une seule portée LOF par an dispense-t-elle de toute déclaration ? Préciser.
3	Distinguer SIRET, BNO, I-CAD et LOF.
4	Quelle est la durée minimale actuelle de l'action de formation pour une catégorie selon le texte de 2024 ? Quel est le délai d'actualisation ?
5	Quel classement ICPE pour 9, 10, 50, 51 et 251 chiens de plus de quatre mois ?
6	Une surface de box suffisante supprime-t-elle les sorties ?
7	Citer les cinq grandes composantes du règlement sanitaire.
8	Distinguer quarantaine et isolement.
9	Pourquoi une première injection vaccinale ne garantit-elle pas la protection complète d'un chiot ?
10	Expliquer pourquoi « indemne à un test ADN » n'équivaut pas à « sans maladie ».

Cas A · Plusieurs activités

Une personne détient neuf chiens de plus de quatre mois et accueille trois chiens en pension sur le même site. Elle compte uniquement ses reproducteurs et conclut qu'aucune procédure ICPE n'est nécessaire. Identifier le problème et les vérifications à réaliser.

Cas B · Le chiot part demain

Une famille réserve un chiot de sept semaines et cinq jours. Elle vient le chercher demain et découvre le CEC le jour de la remise. Elle n'a pas de certificat antérieur pour l'espèce. Peut-on organiser le départ tel quel ? Justifier.

Décider dans une situation réelle

Les réponses doivent conduire à une action précise.

N°	Question
11	Quel résultat attend-on par chiot d'un mariage N/N × N/v pour une maladie autosomique récessive simple ?
12	Citer les limites de reproduction : maturité, parenté, mises bas, césariennes et chienne âgée.
13	Une chienne a déjà eu trois césariennes. Peut-on programmer une quatrième gestation sous surveillance ?
14	Quels événements doivent apparaître dans son suivi reproductif ?
15	Citer trois signes qui imposent un appel immédiat pendant la mise bas.
16	Un chiot est froid, faible et ne tète pas. Quelle est la première décision ?
17	Distinguer âge de séparation maternelle et âge de vente.
18	Quel délai existe entre délivrance du CEC nécessaire et cession ? Quel est le délai I-CAD après le changement de détenteur ?
19	Quelle garantie du Code de la consommation a été exclue pour les ventes d'animaux domestiques depuis 2022 ?
20	Pourquoi le chiffre d'affaires et l'abattement micro-BA ne donnent-ils pas le bénéfice réel ?

Cas C • Naissance bloquée

Une chienne pousse fortement depuis 25 minutes sans naissance. L'éleveur dispose d'un produit à base d'ocytocine utilisé lors d'une autre portée et envisage de l'administrer. Décrire la conduite attendue et l'information à transmettre à la clinique.

Cas D • Budget

Un élevage retient 24 000 € de charges annuelles hors TVA, sans rémunération du travail. Il prévoit 15 chiots vendus, puis n'en vend finalement que 12. Calculer les deux coûts moyens et expliquer ce que ce résultat ne couvre pas.

Barème conseillé : 1 point par question + 5 points par cas ; total 40 points, sans valeur officielle.

Les réponses attendues

Reprendre le module correspondant dès qu'une réponse reste incertaine.

- 1.** Détenir une femelle reproductrice et vendre au moins un de ses chiots. **2.** Non : dispense d'immatriculation sous conditions précises, mais BNO requise ; autres règles maintenues. **3.** SIRET = établissement ; BNO = opérateur/activité ; I-CAD = identification et détenteur ; LOF = généalogie.
- 4.** 17 heures pour une catégorie selon l'arrêté du 26 novembre 2024 ; actualisation au plus tard à dix ans, formation d'au moins sept heures. **5.** 9 : sous seuil 2120 ; 10 et 50 : déclaration ; 51 : enregistrement ; 251 : autorisation. **6.** Non, sorties et activités adaptées restent nécessaires.
- 7.** Nettoyage/désinfection, hygiène des personnes, soins/surveillance/prophylaxie, conduite lors d'événement sanitaire, quarantaine. **8.** Nouvel arrivant apparemment sain / animal malade ou suspect. **9.** Série initiale, anticorps maternels et risques propres à l'animal ; suivre le protocole. **10.** Un test ne porte que sur un ou plusieurs variants et a des limites de validité.
- 11.** 50 % N/N, 50 % N/v ; pas de v/v attendu pour ce variant. **12.** Santé, croissance finie, au moins deuxième cycle ; pas parent-enfant/frère-sœur ; maximum trois mises bas sur deux ans ; arrêt après trois césariennes ; examen et écrit avant reproduction à partir de huit ans. **13.** Non. **14.** Premier cycle, saillie, insémination, avortement, mise bas, césarienne et retraite.
- 15.** Par exemple contractions fortes 20 à 30 minutes sans chiot, pertes vertes avant le premier sans naissance immédiate, hémorragie ou malaise. **16.** Appeler rapidement le vétérinaire ; protéger du froid selon ses consignes, sans alimentation forcée. **17.** Séparation maternelle progressive, pas avant six semaines sauf exception sanitaire dans l'intérêt du chiot ; vente seulement au-delà de huit semaines.
- 18.** Au moins sept jours après délivrance du CEC nécessaire ; déclaration du changement de détenteur sous huit jours. **19.** Garantie légale de conformité ; les autres régimes et engagements ne disparaissent pas. **20.** Les recettes ne retranchent pas les coûts, le temps et les risques ; l'abattement est une règle fiscale forfaitaire.

Correction des quatre cas

- A.** Le périmètre ne se limite pas aux reproducteurs. Faire analyser l'installation et son maximum simultané ; douze chiens de plus de quatre mois peuvent placer le site dans le régime déclaratif. Ajouter les obligations de pension et la séparation sanitaire.
- B.** Non : âge trop faible et absence de délai CEC. Fixer une remise après le seuil d'âge et le délai légal, avec dossier complet et état sanitaire compatible. **C.** Appel immédiat, chronologie et état clinique transmis ; pas de réemploi autonome du médicament. Obstruction et souffrance fœtale sont à évaluer par le vétérinaire.
- D.** $24\,000 \div 15 = 1\,600 \text{ €}$; $24\,000 \div 12 = 2\,000 \text{ €}$. Manquent notamment la rémunération et tous les éléments exclus du budget : cotisations, impôt, financement ou amortissement selon les hypothèses.

Repère de progression

Objectif personnel : au moins 32/40, mais aucune erreur non corrigée sur l'âge de vente, le CEC, les limites de reproduction, l'urgence de mise bas et l'identification. Réussir ce questionnaire ne constitue pas une habilitation.

Construire son projet sur 90 jours

Un rythme indicatif : les autorisations et travaux peuvent demander davantage.

Période	Travail	Preuve de progression
Jours 1-15	Définir races, capacité, travail disponible et objectifs. Examiner terrain et statut.	Fiche projet et liste des contraintes.
Jours 16-30	Rencontrer les interlocuteurs ; choisir la formation habilitée si nécessaire ; étudier les locaux.	Calendrier des démarches et avis écrits utiles.
Jours 31-45	Construire plan sanitaire, budget et aménagement ; déposer les démarches nécessaires.	Plan, budget prudent et dossiers suivis.
Jours 46-60	Équiper, former les relais et créer les registres ; préparer contrats et documents.	Procédures testées et pièces vérifiées.
Jours 61-75	Réaliser immersion et démonstrations vétérinaires ; examiner les reproducteurs.	Fiches de compétences et projet de mariage motivé.
Jours 76-90	Faire l'audit final ; corriger les écarts ; décider si les conditions de démarrage sont réunies.	Décision documentée : démarrer, différer ou revoir.

Les huit pièces à produire

- Présentation de l'activité et matrice des obligations.
- Plan de l'élevage avec capacité normale et de pointe.
- Règlement sanitaire adapté et protocole de prévention vétérinaire.
- Organisation du quotidien, des absences et des urgences.
- Dossier de reproducteurs et comparaison argumentée de deux mariages.
- Dossier de portée : naissance, santé, croissance et socialisation.
- Annonce, réservation, cession et dossier de départ prêts à utiliser après validation.
- Budget à trois scénarios, trésorerie et tableau de bord.

Critère de fin de formation personnelle

Être capable de justifier chaque choix, retrouver chaque preuve et savoir quand appeler le vétérinaire ou l'administration. Les décisions qui protègent les chiens restent prioritaires sur le calendrier commercial.

Pour un projet en Vendée : utiliser la DDPP du département, la DRAAF Pays de la Loire, la MSA et le service urbanisme du lieu d'implantation. Leurs coordonnées actuelles sont à rechercher dans les annuaires officiels au moment du dossier.

Cette formation pose le socle. L'expérience accompagnée et la veille régulière font partie du métier.

Droit, structure et généalogie

Liens cliquables. Les textes réglementaires priment sur les résumés.

S01 · Service Public - Élevage de chiens et de chats : réglementation

Vue d'ensemble, seuils, déclarations, cession. Page vérifiée au 5 janvier 2026. Certaines références de formation affichées sont anciennes : utiliser S04 pour le texte actuel.

[Ouvrir la source officielle](#)

S02 · Arrêté du 6 novembre 2025 modifiant l'arrêté sanitaire

Modification des dates : article 26 VI applicable le 3 janvier 2026. Version officielle reprise par AIDA / Ineris.

[Ouvrir la source officielle](#)

S03 · Arrêté du 19 juin 2025 - version consolidée AIDA / Ineris

Texte central : installations, soins, personnel, registres, hébergement canin et élevage. Lire notamment art. 2-10, 12, 26 et 32-35 ; modifié en novembre 2025.

[Ouvrir la source officielle](#)

S04 · Arrêté du 26 novembre 2024 - formation et actualisation

Texte modifié par l'arrêté du 27 décembre 2024. Art. 2 : 17/21/25 h ; art. 4 : actualisation ; annexes : programme et qualifications reconnues. Remplace le texte de janvier 2022.

[Ouvrir la source officielle](#)

S05 · AIDA / Ineris - Nomenclature ICPE, rubrique 2120

Seuils actuels et exclusion des chiens âgés de quatre mois ou moins. Liens vers prescriptions techniques de déclaration, enregistrement et autorisation.

[Ouvrir la source officielle](#)

S06 · MSA - Activité d'élevage canin ou félin

Assujettissement : femelles reproductrices, temps et revenu. Faire confirmer sa situation personnelle par la caisse.

[Ouvrir la source officielle](#)

S07 · Centrale Canine - Comment inscrire ma portée ?

Déclaration de saillie, naissance et inscription via LOF Connect ou circuit papier.

[Ouvrir la source officielle](#)

S08 · DGFIP - Régimes professionnels et micro-BA

Régime fiscal et abattement de 87 %. Le seuil d'éligibilité doit être revérifié pour l'exercice concerné, sans le confondre avec la TVA ni le statut social.

[Ouvrir la source officielle](#)

Vente, santé et sélection

Liens cliquables. Les textes réglementaires priment sur les résumés.

S09 · Centrale Canine - ADN obligatoire des reproducteurs

Empreinte des parents, formats ISAG et cas particuliers pour inscrire une portée. Règles de la Centrale Canine, distinctes de la loi générale de détention.

[Ouvrir la source officielle](#)

S10 · Ministère de l'Agriculture - Acquérir un animal de compagnie

Information de l'acquéreur, certificat d'engagement, identification et conditions de cession.

[Ouvrir la source officielle](#)

S11 · DGCCRF - Animal de compagnie

Utilisée ici pour garanties et médiation. Certaines sections historiques sur le voyage et les déclarations sont anciennes : utiliser les textes actuels et les autorités compétentes.

[Ouvrir la source officielle](#)

S12 · Anses - Fiche brucellose canine

Brucella canis, transmission, risque zoonotique et limites du dépistage. Le protocole et l'interprétation appartiennent au vétérinaire.

[Ouvrir la source officielle](#)

S13 · WSAVA - Vaccination Guidelines, édition 2024

Recommandations internationales : série initiale, anticorps maternels et adaptation au risque. Pas une obligation vaccinale française uniforme.

[Ouvrir la source officielle](#)

S14 · ESCCAP France - Reproduction et vermifugation

Prévention parasitaire de la mère et des chiots ; choix du produit et dose à adapter avec le vétérinaire.

[Ouvrir la source officielle](#)

S15 · FEDIAF - Nutritional Guidelines

Accès à l'édition 2025 pour aliments complets et complémentaires des chiens et chats. Référentiel nutritionnel sectoriel.

[Ouvrir la source officielle](#)

S16 · FEDIAF - Choisir l'aliment de son animal

Stade de vie, densité nutritionnelle, digestion et caractère complet de l'aliment. Les calculs économiques du cours sont des exemples originaux.

[Ouvrir la source officielle](#)

S17 · UC Davis - Veterinary Genetics Laboratory, glossaire

Vocabulaire : variants, porteur, transmission et notions de génétique. Les croisements du cours illustrent un modèle récessif simple.

[Ouvrir la source officielle](#)

Reproduction, suivi et veille

Liens cliquables. Les textes réglementaires priment sur les résumés.

S18 · Cornell University - Reproductive Medicine

Rôle du suivi spécialisé : reproduction, fertilité, gestation et examens. Ne fournit pas un protocole individuel.

[Ouvrir la source officielle](#)

S19 · Cornell University - Dystocia in dogs

Repères d'appel lors d'une mise bas difficile ; urgence et évaluation vétérinaire. Le cours retient des consignes prudentes d'appel.

[Ouvrir la source officielle](#)

S20 · Cornell University - The normal whelping process

Durée de gestation depuis l'ovulation, étapes, signes et intervalle entre naissances.

[Ouvrir la source officielle](#)

S21 · UC Davis - Post-Cesarean Section Neonatal Care

Surveillance après césarienne, thermorégulation, tétées et pesées des nouveau-nés. Gestes pratiques à apprendre avec un vétérinaire.

[Ouvrir la source officielle](#)

S22 · Cornell University - Anticorps maternels chez les chiots

Contexte biologique du transfert d'anticorps, notamment par le colostrum. Page de recherche, sans prescription de supplément.

[Ouvrir la source officielle](#)

S23 · CNIL - Durées de conservation des données

Définir les durées selon la finalité et les obligations ; distinguer gestion active et archivage.

[Ouvrir la source officielle](#)

S24 · DGFIP - Calendrier de la facturation électronique

Réception à partir de septembre 2026 et déploiement de l'émission/e-reporting selon la taille. Périmètre à examiner avec le comptable.

[Ouvrir la source officielle](#)

S25 · Ministère de l'Agriculture - Protection pendant le transport

Cadre économique du règlement 1/2005 et autorisations. Pour une vente internationale : compléter auprès de la DDPP et des autorités des pays.

[Ouvrir la source officielle](#)

S26 · EUR-Lex - Règlement (UE) 2026/1818, article 33

Bien-être et traçabilité des chiens et chats. Application générale le 31 août 2028, avec échéances particulières ; texte à anticiper, sans le présenter comme intégralement applicable en 2026.

[Ouvrir la source officielle](#)

Méthode de mise à jour

Sources consultées le 17 octobre 2026. Recontrôler les textes consolidés et les prescriptions locales avant toute ouverture, modification ou vente internationale. Les obligations particulières des chiens catégorisés, de la pension et de l'emploi de personnel demandent un examen complémentaire.